
RÈGLEMENT 701-46
(PREMIER PROJET)

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 701
AFIN D'AGRANDIR LA ZONE HC-16 À MÊME LA ZONE H-30

ATTENDU QU'une demande de modification au règlement de zonage a été déposée par le propriétaire du lot 6 360 085 Cadastre du Québec pour le développement d'un projet résidentiel intégré comportant deux habitations multifamiliales isolées de six et quatre logements chacune et composées de deux étages;

ATTENDU QUE le lot 6 360 085 faisant partie intégrante du projet de développement résidentiel se retrouve dans la zone H-30, alors que les autres lots du projet soient, les lots 4 716 605 et 4 717 002 font partie de la zone HC-16;

ATTENDU QU'il y a lieu d'intégrer le lot 6 360 085 à la zone HC-16 afin que celui-ci possède les mêmes usages et normes que les lots 4 716 605 et 4 717 002 pour permettre la réalisation du projet résidentiel;

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du 9 mars 2021, un avis de motion du présent règlement a été dûment donné et le premier projet du Règlement 701-46 adopté;

ATTENDU la déclaration de l'état d'urgence sanitaire le 13 mars 2020 par le gouvernement, sur tout le territoire québécois, en raison de la menace grave à la santé de la population provoquée par la pandémie de la COVID-19;

ATTENDU QUE conformément au deuxième alinéa de l'Arrêté 2020-033 précité, l'assemblée publique de consultation sera remplacée par une consultation écrite annoncée quinze (15) jours au préalable par un avis public et que pendant cette période les commentaires écrits seront reçus par courriel ou par courrier;

ATTENDU QU'à l'issue de cette période de consultation écrite, soit le **XXX mars 2021, (résultat);**

ATTENDU QUE, conformément au quatrième alinéa de l'article 130 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), un avis public relatif aux demandes de participation à la procédure référendaire concernant le second projet du Règlement 701-46 a été publié pendant la période s'échelonnant du **XXX au XXX;**

ATTENDU QU'à l'issue de cette période, soit le **XXX mars 2021,** le second projet du Règlement 701-46 **(résultat);**

EN CONSÉQUENCE

LE CONSEIL MUNICIPAL ORDONNE ET DÉCRÈTE :

ANNEXE A

EXTRAIT DU PLAN DE ZONAGE

